



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 13 MARS 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
24	29	20

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Pascal BREBION, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, David MANDINE, Patrick URAS, Marc GOFFIN, Audrey SERAFINI, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST, Jean-Marie LEBRE, Emilie LAFOND, Sylvestre PIGNOLY

Conseillers Municipaux absents : Marie-France FANTAUZZO, Michel ROUSSIER, Lydie MILAD, Bruno SBLANDANO, Régis POSTIAUX

Délibération N° 22/23

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Informe l'assemblée que le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence a été approuvé en Bureau Métropolitain du mois d'Octobre 2022.

Ce document doit être présenté en Conseil Municipal, conformément à l'article D. 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. La délibération du Conseil Métropolitain, décrivant la nature exacte du service, le prix de ce dernier ainsi que sa composition est annexée à la note de synthèse transmise aux conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

DIT que ledit rapport est mis à disposition des usagers et consultable en version électronique en suivant le lien ci-après : <https://www.amppmetropole.fr/reduire-trier-collecter-traiter-le-cercle-vertueux>.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de Séance :



Délibération N° 22/23

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 20/03/23
Et de la publication sur le site internet
le 20/03/23
ou notification le 20/03/23

REÇU EN PREFECTURE
le 20/03/2023
Application agréée E-legalite.com